



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT  
ST N°2020/183

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AMBOISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses textes d'application,

VU le Code de la Route et ses décrets d'application,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

CONSIDERANT la demande en date du **02 juin 2020** du **service Commerce de la ville d'Amboise domicilié 60 rue de la Concorde BP 247 37402 AMBOISE CEDEX** concernant l'extension des terrasses des restaurants, en raison des mesures sanitaires occasionnées par le covid-19, **rue Nationale à AMBOISE,**

CONSIDERANT qu'il convient de prendre toutes dispositions nécessaires au maintien de l'ordre et de la sécurité publics,

CONSIDERANT que l'extension des terrasses nécessitent un aménagement de la circulation routière,

CONSIDERANT que cette réglementation pourra être appliquée sans inconvénient majeur pour la circulation,

ARRETE

ART 1

A partir du samedi 06 juin 2020 et jusqu'au dimanche 13 septembre 2020 inclus, une dérogation à l'arrêté permanent 2016/31 du 28 novembre 2016 est prise pour modifier les horaires de fermeture de la rue Nationale.

A partir du samedi 06 juin 2020 et jusqu'au dimanche 13 septembre 2020 inclus, la circulation et le stationnement seront interdits rue Nationale de 10h00 à 23h00, y compris les dimanches et jours fériés.

ART 2

La signalisation nécessaire sera mise en place par les services techniques. La surveillance et l'entretien de la signalisation sont à sa charge.

ART 3

Les services de Gendarmerie et de Police sont habilités à prendre toutes dispositions modificatives et complémentaires pour l'exécution du présent arrêté.

ART 4

Cette réglementation fera l'objet de l'affichage du présent arrêté aux extrémités de l'emprise. Elle sera également annoncée et signalée, conformément aux instructions sur la signalisation routière en vigueur par les soins et aux frais de la ville d'AMBOISE.

ART 5

Les dispositions du présent arrêté ne sont pas applicables en tant que de besoin :

- Aux véhicules de Secours et de Lutte contre l'Incendie,
- Aux véhicules de Police et de Gendarmerie.

ART 6

Toutes contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par les agents ou fonctionnaires dûment assermentés et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ART 7

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification, ainsi que de sa transmission aux services de l'État chargés du contrôle de la légalité.

ART 8

Madame le Directeur Général des Services de la ville d'Amboise, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la ville d'Amboise, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Amboise, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté dont une ampliation sera adressée pour information aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours d'Indre et Loire, à la Brigade de Gendarmerie d'Amboise, à la Police Municipale d'Amboise.

Fait à Amboise, le 2 juin 2020.

Le Maire  
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué,  
Michel CASLORO, SKI


Notification, le  
Publication ou affichage en mairie, le  
Certifié exécutoire à l'accusé de réception.

03 JUIN 2020

03 JUIN 2020

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
LIBERTÉ • EGALITÉ • FRATERNITÉ

## FICHE INSTRUCTION ARRETE TEMPORAIRE

Expéditeur : P.CHEVRAT	Destinataire : E. PEYRAT		
	<b>ARRETE (AT-) N° 2020 - 183</b>		
	<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Déménagement	<input type="checkbox"/> Cérémonie
	<input type="checkbox"/> Encomb. voirie	<input checked="" type="checkbox"/> Manifestation	<input type="checkbox"/> Divers

A DIFFUSER A :	DIFFUSION PAR :			DATE D'ENVOI
	mail	fax	courrier	
<input type="checkbox"/> Pétitionnaire				
<input checked="" type="checkbox"/> GENDARMERIE				
<input checked="" type="checkbox"/> SERVICES DE SECOURS				
<input checked="" type="checkbox"/> POLICE MUNICIPALE				
<input type="checkbox"/> CCVA				
<input checked="" type="checkbox"/> SMICTOM				
<input type="checkbox"/> POSTE AMBOISE				
<input type="checkbox"/> REMI M DEGUIL				
<input type="checkbox"/> TRANSDEV M BOUTET				
<input type="checkbox"/> STA				
<input checked="" type="checkbox"/> HOPITAL URGENCE				
<input type="checkbox"/> DDT				
<input type="checkbox"/> MAIRIE				
<input checked="" type="checkbox"/> AUTRE : asso commerçants				
<input checked="" type="checkbox"/> SERVICES FOIRES ET MARCHES (+ imprimé encombrement)				
<input checked="" type="checkbox"/> AUTRE SERVICE : JC BAILLOUX H VIVIER M MENARD				

Les travaux nécessitent une permission supplémentaire :		DIFFUSION PAR :			DATE D'ENVOI
		mail	fax	courrier	
<input type="checkbox"/> Permission de voirie <u>travaux publics</u>	PV-T n°				
<input type="checkbox"/> Permission de voirie <u>particuliers</u>	PV-P n°	+ Envoi original en préf.			
<input type="checkbox"/> DICT (récépissé)	DICT-R n°				
<input type="checkbox"/> Demande de renseignements (récépissé)	DR-R n°				
<input type="checkbox"/> Autorisation de rejet	AR n°				
		+ Envoi original en préf.			

Objet **Arrêté rue Nationale**  
De Céline ARNAULT <c.arnault@ville-amboise.fr>  
À Patrick CHEVRAT <p.chevrat@ville-amboise.fr>  
Cc CHANCELIER <f.chancelier@ville-amboise.fr>  
Date 2020-06-02 15:01



Patrick,

Peux-tu prendre un arrêté pour la fermeture de la rue Nationale, du samedi 6 juin au dimanche 13 septembre, de 10h à 23h, tous les jours.

La fermeture et l'ouverture seront gérées par les agents du service commerce (Jean-Max).

Merci,

Céline

--  
Céline ARNAULT  
Responsable des services Commerce et Evènementiel  
Mairie d'Amboise  
BP 247  
37402 AMBOISE CEDEX  
02.47.23.47.98

20/11/83

20/6/31  
voir 20/9/17